

Le directeur général

Maisons-Alfort, le 28 mars 2018

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

sur un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 octobre 2006 relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste.

L'Anses contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation et à évaluer les risques sanitaires qu'ils peuvent comporter.

Elle contribue également à assurer d'une part la protection de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux et d'autre part à l'évaluation des propriétés nutritionnelles des aliments.

Elle fournit aux autorités compétentes toutes les informations sur ces risques ainsi que l'expertise et l'appui scientifique technique nécessaires à l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires et à la mise en œuvre des mesures de gestion du risque (article L.1313-1 du code de la santé publique).

Ses avis sont publiés sur son site internet.

L'Anses a été saisie le 1^{er} décembre 2017 par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) pour la réalisation de l'expertise suivante : Demande d'avis sur un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 octobre 2006 relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires. Le projet d'arrêté figure en annexe de cet avis.

1. CONTEXTE ET OBJET DE LA SAISINE

L'annexe IC de l'arrêté du 19 octobre 2006 modifié regroupe les caractéristiques de l'ensemble des enzymes dont l'utilisation est autorisée comme auxiliaire technologique pour l'alimentation humaine en France.

Le projet d'arrêté vise à inscrire à la liste de l'annexe IC vingt-cinq nouvelles enzymes alimentaires et à étendre l'autorisation d'emploi de six enzymes alimentaires sur la base du décret du 10 mai 2011¹ et de l'article 3 de l'arrêté du 7 mars 2011² suite à des autorisations des instances danoises et à des avis favorables de l'Anses. Il vise aussi à corriger quelques erreurs et apporter des précisions à cette liste.

¹ Décret n° 2011-509 du 10 mai 2011 fixant les conditions d'autorisation et d'utilisation des auxiliaires technologiques pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à l'alimentation humaine.

² Arrêté du 7 mars 2011 relatif aux lignes directrices pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation d'emploi d'auxiliaires technologiques en alimentation humaine.

Le projet d'arrêté modifie le point IV de l'annexe II de l'arrêté du 19 octobre 2006 modifié³ concernant les dispositions relatives aux polymères de l'acide acrylique et de l'acrylate de sodium, notamment en ce qui concerne leur critère de pureté en monomère d'acide acrylique.

2. ORGANISATION DE L'EXPERTISE

L'expertise a été réalisée dans le respect de la norme NF X 50-110 « Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour une expertise (Mai 2003) ».

Ce dossier entre dans le cadre du décret du 10 mai 2011¹ fixant les conditions d'autorisation et d'utilisation des auxiliaires technologiques pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à l'alimentation humaine. L'agence danoise fonde son évaluation des enzymes alimentaires sur le guide⁴ de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (European Food Safety Authority, EFSA) pour la soumission d'un dossier sur les enzymes alimentaires.

Après consultation du Groupe de travail (GT) « Biotechnologie », réuni le 15 février 2018, l'Anses a échangé avec la DGCCRF et reçu des éléments de réponse le 20 février 2018 qui ont permis de poursuivre l'expertise.

Une expertise interne a été réalisée par l'Unité d'Evaluation des Risques liés aux Aliments (UERALIM) de la Direction de l'Evaluation des Risques (DER) à l'Anses. Elle a été complétée d'un rapport d'expert. Le GT « Evaluation des substances et procédés soumis à autorisation en alimentation humaine (ESPA)» a adopté les conclusions de son expertise collective en réunion le 18 janvier 2018 puis une expertise collective a été menée par le GT « Biotechnologie » (GT pilote) les 15 février et 15 mars 2018 avec l'appui de l'ensemble de ces expertises initiales.

L'Anses analyse les liens d'intérêts déclarés par les experts avant leur nomination et tout au long des travaux, afin d'éviter les risques de conflits d'intérêts au regard des points traités dans le cadre de l'expertise.

Les déclarations d'intérêts des experts sont rendues publiques via le site internet de l'Anses (www.anses.fr).

3. ANALYSE ET CONCLUSIONS DES GT

Dans le texte du projet d'arrêté, le GT « Biotechnologie » note que la référence à un avis de l'Anses concernant une enzyme alimentaire présente dans l'annexe du projet d'arrêté est manquante et devrait être ajoutée aux autres avis de l'Agence cités : l'avis de l'Anses du 23 juin 2017⁵.

L'ensemble des commentaires à suivre porte sur l'annexe du projet d'arrêté.

³ Arrêté du 19 octobre 2006 relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires. NOR : ECOC0600115A.

⁴ Guidance of EFSA prepared by the Scientific Panel of Food Contact Material, Enzymes, Flavourings and Processing Aids on the Submission of a Dossier on Food Enzymes. *The EFSA Journal* (2009) 1305, 1-26.

⁵ Avis de l'Anses du 23 juin 2017 relatif à une demande d'autorisation d'emploi d'une phospholipase A2 issue d'une souche génétiquement modifiée de *Trichoderma reesei* porteuse d'un gène codant une phospholipase A2 d'*Aspergillus nishimurae* pour le traitement des huiles végétales (dégommage) (saisine 2015-SA-0261).

3.1 Inscriptions de nouvelles enzymes alimentaires et extensions d'autorisations d'emploi préexistantes

Des inscriptions d'autorisations d'emploi à la liste de l'annexe IC sont proposées pour une endo-1,4-bêta-glucanase, une phospholipase A2, une transglutaminase et trois lipases suite à des avis favorables de l'Anses des 24 février 2017 (saisine 2016-SA-0054⁶), 23 mars 2017 (saisines 2015-SA-0248⁷ et 2016-SA-0053⁸), 31 mars 2017 (saisine 2016-SA-0215⁹), 19 juin 2017 (saisine 2017-SA-0066¹⁰) et 23 juin 2017 (saisine 2015-SA-0261⁵). Ces projets d'inscriptions à l'annexe IC sont conformes aux avis de l'Anses. Toutefois, l'inscription de la « transglutaminase issue de la souche de *Streptomyces mobaraensis* S-8112 » doit être complétée par la mention « **l'enzyme doit être inactivée dans le produit final.** » dans la colonne « teneur résiduelle maximale ». L'inscription de cette enzyme correspondant à une extension d'autorisation d'emploi devrait aussi être déplacée au point 2 de l'annexe du projet d'arrêté.

Par reconnaissance mutuelle suite à des autorisations danoises, le projet d'arrêté présente également l'inscription de dix-neuf enzymes alimentaires et des extensions d'autorisations d'emploi pour six enzymes alimentaires à la liste de l'annexe IC.

Comme le présente l'avis de l'Afssa du 30 juin 2010¹¹, l'autorisation d'emploi doit explicitement faire référence à la souche de production utilisée, par une dénomination spécifique en plus du nom de l'espèce pour garantir la sécurité d'emploi d'une enzyme alimentaire. Il est important que les souches de production figurant dans les autorisations d'emploi soient celles ayant fait l'objet de l'évaluation scientifique par les instances danoises. Les noms de souches figurant dans le projet d'arrêté correspondent aux documents du dossier de saisine, fournis par les pétitionnaires mais une confirmation a pu être effectuée seulement sur une partie des notifications danoises faute de mention des noms de souches pour certaines d'entre elles.

Les inscriptions et extensions d'autorisations d'emploi d'enzyme alimentaire proposées dans le projet d'arrêté sont en accord avec les notifications danoises sauf pour la chymosine de *Kluyveromyces lactis* (CHY) renfermant un gène de prochymosine B de veau. La notification danoise porte sur l'extension d'autorisation d'emploi de cette chymosine pour la production de produits laitiers fermentés. Les denrées « lait, le lactosérum et les glaces » ne font donc pas partie des usages autorisés.

⁶ Avis de l'Anses du 24 février 2017 relatif à une demande d'autorisation d'emploi d'une triacylglycérol lipase issue d'une souche non génétiquement modifiée de *Penicillium roqueforti* en panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale, pour la production de produits laitiers utilisés à des fins aromatiques, de matières grasses hydrolysées et d'ingrédients pour les préparations aromatisantes (saisine 2016-SA-0054).

⁷ Avis de l'Anses du 23 mars 2017 relatif à une demande d'autorisation d'emploi d'une endo-1,4-bêta-glucanase issue d'une souche génétiquement modifiée de *Trichoderma reesei* porteuse d'un gène codant une endo-1,4-bêta-glucanase de *Trichoderma reesei* pour la brasserie, la production d'alcool potable, l'amidonnerie et le traitement de grains de céréales destinés à la production de farine panifiable (à l'exception du pain de tradition française) (saisine 2015-SA-0248).

⁸ Avis de l'Anses du 23 mars 2017 relatif à une demande d'autorisation d'emploi d'une triacylglycérol lipase issue d'une souche génétiquement modifiée de *Trichoderma reesei* porteuse d'un gène muté codant une triacylglycérol lipase de *Fusarium oxysporum* pour la biscuiterie, la viennoiserie, la pâtisserie, la panification (à l'exception du pain de tradition française) et la panification spéciale (saisine 2016-SA-0053).

⁹ Avis de l'Anses du 31 mars 2017 relatif à une demande d'autorisation d'une triacylglycérol lipase issue d'une souche non génétiquement modifiée de *Candida cylindracea* en panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale ainsi que pour la production de produits laitiers utilisés à des fins aromatiques et de matières grasses concentrées en EPA et en DHA (saisine 2016-SA-0215).

¹⁰ Avis de l'Anses du 19 juin 2017 relatif à une demande d'extension d'autorisation d'emploi d'une transglutaminase issue d'une souche non génétiquement modifiée de *Streptomyces mobaraensis* (synonyme antérieur *Streptoverticillium mobaraense*) pour la production de snacks à base de végétaux, de protéines d'œuf ou de lait (saisine 2017-SA-0066).

¹¹ Avis de l'Afssa du 30 juin 2010 sur les informations nécessaires à la dénomination d'une préparation enzymatique destinée à être employée dans la fabrication de denrées alimentaires.

D'autres corrections sont proposées au projet d'arrêté :

- Pour le projet d'inscription de « Bêta-galactosidase issue d'une souche génétiquement modifiée d'Aspergillus niger (TOL) porteuse du gène codant une bêta-galactosidase d'Aspergillus oryzae », il convient d'ajouter dans la colonne « denrée alimentaire » après le terme fromages, la mention « stabilisés dans des conditions permettant d'assurer l'inactivation des enzymes »,
- Pour le projet d'inscription de l'extension d'autorisation d'emploi de « Asparaginase d'Aspergillus niger autocloné », la fonction « Utilisation pour la préparation d'aliments contenant de la L-asparaginase et des hydrates de carbone, cuits à des températures supérieures à 120 °C afin de diminuer les niveaux de L-asparagine (principal précurseur de la formation d'acrylamide) » doit être corrigée en « Utilisation pour la préparation d'aliments contenant de la **L-asparagine** et des hydrates de carbone, cuits à des températures supérieures à 120 °C afin de diminuer les niveaux de L-asparagine (principal précurseur de la formation d'acrylamide) »,
- Pour le projet d'inscription de l'extension d'autorisation d'emploi de « *Protéase de Bacillus amyloliquefaciens autocloné* », l'utilisation « traitement des œufs et des protéines » pourrait être modifiée en « **hydrolysats de protéines et d'œufs** » pour homogénéité avec les autres autorisations de protéases déjà présentes dans l'arrêté du 19 octobre 2006 modifié.

Aux points 3 et 4 de l'annexe du projet d'arrêté sont présentés des corrections et des compléments apportés à des inscriptions d'autorisations d'emploi d'enzyme préexistantes dans l'arrêté du 19 octobre 2006 modifié. Ces points n'appellent pas de commentaire du GT « Biotechnologie ».

3.2 Auxiliaires technologiques chimiques

Le projet d'arrêté modifie le critère de pureté en monomère d'acide acrylique en le passant de 2000 mg/kg à 250 mg/kg d'auxiliaire technologique. Conformément à l'avis de l'Anses du 22 septembre 2016¹², cette révision des spécifications était considérée comme ne représentant pas de risque sanitaire pour le consommateur.

Dans cet avis, l'Anses estimait également qu'il était nécessaire de démontrer, par une méthode analytique validée, que la teneur résiduelle en monomère d'acide acrylique proposée (250 mg/kg) pouvait être respectée.

Selon le GT ESPA, la limite de détection analytique proposée par le pétitionnaire est réaliste sur la base de méthodes similaires décrites dans la littérature scientifique¹³. Néanmoins, le GT ESPA demande à ce que le pétitionnaire tienne à disposition des autorités de contrôle, les performances de la méthode d'analyse appliquée dans son laboratoire pour déterminer la teneur résiduelle en acide acrylique, notamment la courbe d'étalonnage.

Lubrizol test procedure. Residual acrylic acid in polyacrylic acids polymers. TP-SA-005. Edition: June 28, 2012.

¹² Avis de l'Anses du 22 septembre 2016 relatif à la révision des spécifications chimiques des polyacrylates de sodium utilisés comme auxiliaire technologique dans la fabrication de sucre cristallisé en tant qu'antitartres, au regard de leur teneur résiduelle en monomères d'acide acrylique (saisine 2016-SA-0060).

3.3 Conclusion des GT

Telles sont les remarques des groupes de travail « Biotechnologie » et « Evaluation des substances et procédés soumis à autorisation en alimentation humaine (ESPA)» sur ce projet d'arrêté.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'AGENCE

L'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) adopte les conclusions des groupes de travail « Biotechnologie » et « Evaluation des substances et procédés soumis à autorisation en alimentation humaine (ESPA)».

Dr Roger GENET

MOTS-CLES

Enzymes, Projet d'arrêté, Alimentation humaine, Auxiliaires technologiques Enzymes, draft order, food, processing aids

ANNEXE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie et des Finances

Projet d'arrêté du []

Modifiant l'arrêté du 19 octobre 2006 relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires

NOR:

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le règlement (CE) n°1333/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifié sur les additifs alimentaires ;

Vu la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, ensemble la notification n°201X/XX/F en date du X X 201X adressée à la Commission européenne;

Vu le code de la consommation, notamment son article L.412-1;

Vu le décret n° 2011-509 du 10 mai 2011 fixant les conditions d'autorisation et d'utilisation des auxiliaires technologiques pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à l'alimentation humaine, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2006 modifié relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires ;

Vu les avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en date des 22 septembre 2016, 24 février 2017, 23 mars 2017, 31 mars 2017 et 19 juin 2017;

Arrêtent:

Article 1er

Les annexes I et II de l'arrêté du 19 octobre 2006 susvisé sont modifiées conformément aux dispositions de l'annexe du présent arrêté.

Article 2

1

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, le directeur général de la santé, le directeur général de l'alimentation et le directeur général des entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le [].

Le ministre de l'économie et des finances, Pour le ministre et par délégation :

> La ministre des solidarités et de la santé, Pour la ministre et par délégation :

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Pour le ministre et par délégation :

ANNEX

1° Les dispositions suivantes sont ajoutées à l'annexe I-C de l'arrêté du 19 octobre 2006 susvisé :

Auxiliaires technologiques	Catégorie de l'A.T.	Denrée Alimentaire	Conditions d'emploi / fonction	Teneur résiduelle maximale
Acétolactate décarboxylase issue d'une souche génétiquement modifiée de Bacillus subtilis (DP-Ezz65) contenant le gène codant pour l'acétolactate décarboxylase de Bacillus brevis.	Enzymes.	Brasserie.	Hydrolyse de l'alpha- acétolactate précurseur du techniquement diacétyle.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Alpha, alpha tréhalase issue d'une souche génétiquement modifiée de <i>Trichoderma reesei</i> (DP-Nzs51) contenant le gène codant l'alpha, alpha tréhalose de <i>Trichoderma reesei</i> .	Enzymes.	Industrie de l'alcool.	Hydrolyse du tréhalose.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Alpha-amylase issue d'une souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus oryzae (DP-Bzb41).	Enzymes.	Industrie de l'alcool.	Hydrolyse des liaisons alpha-1-4-glycosidiques des polysaccharides.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Amyloglucosidase (ou glucoamylase) issue d'une souche modifiée génétiquement de Trichoderma reesei (DP-Nzh63) portant le gène codant l'amyloglucosidase de Trichoderma reesei.	Enzymes.	Industrie de l'alcool.	Hydrolyse des liaisons alpha-1-4-glycosidiques des polysaccharides.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Arabinofuranosidase issue d'une souche génétiquement modifiée de <i>Trichoderma reesei</i> (GV) portant le gène codant l'arabinofuranosidase de <i>Talaromyces pinophilus</i> .	Enzymes.	Amidonnerie.	Hydrolyse des arabinoxylanes, L- arabinanes et arabinogalactanes.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.

Aspergillopepsine issue d'une souche génétiquement modifiée de <i>Trichoderma reesei</i> (DP-Nzq40) portant le gène de l'aspergillopepsine de <i>Trichoderma reesei</i> .	Enzymes.	Industrie de l'alcool, hydrolysats de protéines.	Hydrolyse des liaisons Teneur résidue peptidiques des protéines. techniquement inévitable.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Bêta galactosidase issue d'une souche modifiée génétiquement d'Aspergillus oryzae (DP-Bzg59) portant le gène codant la bêta galactosidase d'Aspergillus oryzae.	Enzymes.	Lait et lactosérum à teneur réduite en lactose, produits laitiers générant des galacto-fermentés et fromages, à oligosaccharides à partir l'exception de ceux bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée, stabilisés dans des conditions permettant d'assurer l'inactivation des enzymes; Production de galacto-oligosaccharides.	Hydrolyse du lactose; Transgalactosylation générant des galacto- oligosaccharides à partir de lactose.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Bêta galactosidase issue d'une souche génétiquement modifiée d'Aspergillus niger (TOL) porteuse du gène codant une bêta galactosidase d'Aspergillus oryzae.	Enzymes.	Produits laitiers fermentés, babeurre, autres spécialités laitières fermentées, fromage frais (quark), fromages (à l'exception de ceux bénéficiant d'une appellation d'origine), lait, lactosérum, glaces.	Hydrolyse du lactose.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.

Deta galactosidase issue d'une souche modifiée génétiquement de Bacillus subtilis (DP-Ezg70) portant le gène codant la bêta galactosidase de Bifidobacterium bifidum.	Euzymes.	teneur réduite en lactose; teneur réduite en lactose, produits laitiers générant des galactofermentés et fromages, à oligosaccharides à partir l'exception de ceux bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée, stabilisés dans des conditions permettant d'assurer l'inactivation des enzymes; Production de galacto-	nydrolyse du lactose; Transgalactosylation générant des galacto- oligosaccharides à partir de lactose.	reneur residuelle techniquement inévitable.
Chymosine issue d'une souche génétiquement modifiée de Kluyveromyces lactis (CIN) renfermant un gène modifié de prochymosine B de veau.	Enzymes.	Produits laitiers fermentés, babeurre, autres spécialités laitières fermentées, fromage frais (quark), fromages (à l'exception de ceux bénéficiant d'une appellation d'origine), lait, lactosérum, glaces.	A la dose strictement nécessaire pour obtenir l'effet recherché. Hydrolyse de la caséine. La dénomination de cette enzyme doit être: "Enzyme coagulante: chymosine produite par Kluyveromyces lactis".	Teneur techniquement inévitable.
Endo-1,4-bêta-glucanase issue d'une souche génétiquement modifiée de <i>Trichoderma reesei</i> (RF5261) porteuse du gène codant une endo-bêta-glucanase de <i>Trichoderma reesei</i> .	Enzymes.	Brasserie, production d'alcool potable, amidonnerie, traitement des grains de céréales destinés à la production de farine panifiable (à l'exception du pain de tradition française).	Hydrolyse des liaisons bêta 1-4 des glucanes.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.

4

Glucose oxydase issue d'une souche modifiée génétiquement de <i>Trichoderma</i> reesei (RF11400) portant le gène codant la glucose oxydase de <i>Penicillium</i> amagasakiense.	Enzymes	Panification (à 1'exception du pain de tradition française), panification spéciale, boulangerie fine, biscuiterie, pâtisserie, viennoiserie.	Amélioration de la machinabilité des pâtes par oxydation du béta-D-glucose. L'activité glucose oxydase doit être associée à une activité catalase, en quantité suffisante pour dégrader le peroxyde d'hydrogène au fur et à mesure de sa formation.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Lipase issue d'une souche non génétiquement modifiée de Candida cylindracea (AE-LAYH).	Enzymes.	Panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale, production de produits laitiers utilisés à des fins aromatiques et de matières grasses concentrées en EPA et en DHA.	Hydrolyse des triglycérides.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Lipase issue d'une souche non génétiquement modifiée de <i>Penicillium</i> roqueforti (AE-LRF).	Enzymes.	Panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale, production de produits laitiers utilisés à des fins aromatiques, de matières grasses hydrolysées et d'ingrédients pour les préparations aromatisantes.	Hydrolyse des triglycérides.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.

Lipase issue d'une souche génétiquement modifiée de <i>Trichoderma reesei</i> (RF10625) contenant le gène modifié codant la lipase de <i>Fusarium oxysporum</i> .	Enzymes.	Biscuiterie, viennoiserie, pâtisserie, panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale.	Hydrolyse des triglycérides.	Tencur résiduelle techniquement inévitable.
Maltotetraohydrolase (G4-amylase) issue d'une souche génétiquement modifiée de Bacillus licheniformis (DP-Dzr46) portant le gène codant la maltotetraohydrolase de Pseudomonas stutzeri.	Enzymes.	Panification (à l'exception du pain de tradition française), panification spéciale, biscuiterie, pâtisserie, viennoiserie, biscotterie.	Panification (à Hydrolyse des liaisons l'exception du pain de alpha (1,4) D-tradition française), glycosidiques des panification spéciale, polysaccharides amylacés biscuiterie, pâtisserie, en libérant des résidus viennoiserie, biscotterie. maltotétraose à partir des extrémités non réductrices.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Pectine méthylestérase issue d'une souche génétiquement modifiée de <i>Trichoderma reesei</i> (RF6201) portant le gène codant la pectine méthylestérase d' <i>Aspergillus tubigensis</i> .	Enzymes.	Jus et purées de fruits et légumes, traitement des fruits et légumes destinés à la mise en conserve et à la congélation, traitement des grains de céréales destinés à la production de farine panifiable (à l'exception du pain de tradition française), prétraitement des grains verts de café.	Déméthoxylation des pectines (avec formation d'un gel en présence de calcium).	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Phospholipase A2 issue d'une souche génétiquement modifiée de <i>Trichoderma reesei</i> (RF8793) codant le gène de la phospholipase A2 d'Aspergillus nishimurae.	Enzymes.	Huiles végétales.	Hydrolyse des phospholipides en vue de la démucilagination des huiles végétales.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.

Phytase issue d'une souche modifiée génétiquement de <i>Trichoderma reesei</i> (DP-Nzt5) portant le gène codant la phytase de <i>Buttiauxella sp.</i>	Enzymes.	Industrie de l'alcool.	Hydrolyse des phytates.	Tencur résiduelle techniquement inévitable.
Polygalacturonase issue d'une souche génétiquement modifiée de <i>Trichoderma reesei</i> (RF6197) portant le gène codant la polygalacturonase d' <i>Aspergillus tubigensis</i> .	Enzymes.	Jus et purées de fruits et légumes, traitement des grains de céréales destinés à la fabrication de farine panifiable (à l'exception du pain de tradition française), prétraitement des grains verts de café.	Hydrolyse des liaisons galacturoniques des pectates et autres galacturonanes.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Protéase (subtilisine) issue d'une souche génétiquement modifiée de Bacillus subtilis (DP-Ezx62) portant le gène codant la protéase (subtilisine) de Bacillus amyloliquefaciens.	Enzymes.	Hydrolysats de protéines.	Hydrolyse des liaisons Teneur résidue peptidiques des protéines. techniquement inévitable.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Pullulanase issue d'une souche génétiquement modifiée de Bacillus licheniformis (BML/80PULm104) contenant le gène de la pullulanase de Bacillus deramificans.	Enzymes.	Industrie de l'alcool, brasserie, amidonnerie.	Hydrolyse des liaisons alpha 1-6 glycosidiques des polysaccharides.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Transglutaminase de la souche de Streptomyces mobaraensis non génétiquement modifiée S-8112.	Enzymes.	Snacks à base de végétaux et protéines d'œufs ou de lait.	Formation de liaisons covalentes glutamyl- lysine.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.

Teneur résiduelle techniquement inévitable.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Hydrolyse des liaisons osidiques des hémicelluloses.	Hydrolyse des liaisons osidiques des hémicelluloses.
Panification (à l'exception du pain de tradition française), panification spéciale, biscuiterie, pâtisserie, viennoiserie, biscotterie.	Amidonnerie.
Enzymes.	Enzymes.
Xylanase issue d'une souche génétiquement Enzymes. modifiée de <i>Trichoderma reesei</i> (DP-Nzd66) portant le gène codant la xylanase d'Aspergillus niger var. tubigensis.	Xylanase issue d'une souche génétiquement Enzymes. modifiée de <i>Trichoderma reesei</i> (ER) portant le gène codant la xylanase de <i>Talaromyces leycetanus</i> .

2º Les dispositions suivantes remplacent à l'annexe I-C de l'arrêté du 19 octobre 2006 susvisé les dispositions relatives à :

Asparaginase d'Aspergillus niger autocloné;

Cellulase issue d'une souche non génétiquement modifiée de Penicillium funiculosum (PF8/403-M);

Chymosine de Kluyveromyces lactis renfermant un gène de prochymosine B de veau;

Protéase de Bacillus amyloliquefaciens autocloné;

4-α-D glucane maltotétraohydrolase (ou G4-amylase) issue de la souche de Bacillus licheniformis MDT06-228 modifiée génétiquement contenant le gène codant une protéine recombinante de la 4-α-D glucane maltotétraohydrolase PS4wt de Pseudomonas-

Transglutaminase de la souche de *Streptomyces mobaraensis* non génétiquement modifiée S8112; Xylanase issue d'une souche génétiquement modifiée de *Bacillus subtilis* (CF307) autoclonée

Auxiliaires technologiques	Catégorie de l'A.T.	Denrée Alimentaire	Conditions d'emploi / fonction	Teneur résiduelle maximale
Asparaginase d' <i>Aspergillus niger</i> autocloné.	Enzymes.	Produits céréaliers (à l'exclusion des pains de tradition française) y compris les céréales pour petits déjeuners, produits frits à base de pommes de terre, extraits de levures. Prétraitement des grains verts de café.	Utilisation pour la préparation d'aliments contenant de la L-asparaginase et des hydrates de carbone, cuits à des températures supérieures à 120° C afin de diminuer les niveaux de L-asparagine (principal précurseur de la formation d'acrylamide).	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Cellulase issue d'une souche non génétiquement modifiée de <i>Penicillium</i> funiculosum (PF8/403-M).	Enzymes.	Amidonnerie, brasserie, industrie de l'alcool, panification (à l'exception du pain de tradition française), panification spéciale, biscuiterie, pâtisserie, biscotterie, viennoiserie.	Hydrolyse de la cellulose.	Teneur techniquement inévitable.
Chymosine de Klupveromyces lactis (CHY) renfermant un gène de prochymosine B de veau.	Enzymes.	Produits laitiers fermentés, babeurre, autres spécialités laitières fermentées, fromage frais (quark), fromages (à l'exception de ceux bénéficiant d'une appellation d'origine), lait, lactosérum, glaces.	A la dose strictement nécessaire pour obtenir l'effet recherché. Hydrolyse de la caséine. La dénomination de cette enzyme doit être : "Enzyme coagulante : chymosine produite par Kluyveromyces lactis".	Dose techniquement inévitable.

Protéase de Bacillus amyloliquefaciens	Enzymes.	Bières, produits de	Hydrolyse des liaisons	Dose techniquement
autocloné.		boulangerie (à	peptidiques des protéines.	inévitable.
		l'exception du pain de		
		tradition française) et		
		boulangerie fine,		
		traitement des œufs et		•
		des protéines.		
4-α-D glucane maltotétraohydrolase (ou G4- Enzymes.	Enzymes.	Panification (à	Hydrolyse des liaisons	Teneur
amylase) issue de la souche de Bacillus		l'exception du pain de alpha (1,4) D-	alpha (1,4) D-	techniquement
licheniformis MDT06-228 modifiée		tradition française) et	glycosidiques des	inévitable.
génétiquement contenant le gène codant une		panification spéciale,	polysaccharides amylacés	
protéine recombinante de la 4-α-D glucane		biscuiterie, pâtisserie	en libérant des résidus	
maltotétraohydrolase PS4wt de		et viennoiserie,	maltotétraose à partir des	
Pseudomonas-stutzeri.		amidonnerie.	extrémités non réductrices.	

Transglutaminase de la souche de	Enzymes.	Produits reconstitués à Formation de liaisons	Formation de liaisons	Teneur résiduelle
Streptomyces mobaraensis non		base de poissons et	covalentes. L'autorisation	techniquement
génétiquement modifiée S-8112.		d'autres produits de la	est limitée à la fabrication	inévitable.
		mer.	de produits vendus à l'état	
	•		cuit, le traitement	L'enzyme doit être
				inactivée dans le
			responsabilité du fabricant	produit final.
			doit assurer l'inactivation	ı
			de l'enzyme.	
			Conformément aux	
			dispositions de l'article R.	
			112-14 du code de la	
			consommation, la	
			dénomination de vente de	
			la denrée alimentaire "	
			reconstituée" doit préciser	
			l'état physique de cette	
			denrée ou le traitement	
			qu'elle a subi dans le cas où	
			l'omission de cette	
			indication serait de nature à	
			induire le consommateur	
			en erreur, notamment	
			lorsqu'elle se présente sous	
			la forme d'un morceau	
			entier.	

Teneur résiduelle	techniquement	inévitable.								
Hydrolyse des liaisons	osidiques des	hémicelluloses.								
Panification (à	l'exception du pain de	tradition française) et hémicelluloses.	panification spéciale,	biscuiterie, pâtisserie,	biscotterie et	viennoiserie; Industrie	de l'alcool,	amidonnerie,	production de sirop de	glucose.
Enzymes.										
Xylanase issue d'une souche génétiquement Enzymes.	modifiée de Bacillus subtilis (CF307)	autoclonée.								

3° Les dispositions suivantes remplacent les dispositions relatives à l'exo-α-amylase maltogène (ou 4-D glucan maltohydrolase) d'une souche génétiquement modifiée de *Bacillus subtilis* (SM) contenant le gène de *Bacillus stearothermophilus* à l'annexe I-C de l'arrêté du 19 octobre 2006 susvisé:

Auxiliaires technologiques	Catégorie de l'A.T.	Denrée Alimentaire	Conditions d'emploi / fonction	Teneur résiduelle maximale
Exo-α-amylase maltogène (ou 4-D glucan maltohydrolase) d'une souche génétiquement modifiée de Bacillus subtilis (SM) contenant le gène de Bacillus stearothermophilus.	Enzymes.	Biscuiterie, pâtisserie et viennoiserie.	Hydrolyse des liaisons alpha 1-4 Teneur résiduelle des chaînes d'amidon et techniquement d'oligosaccharides.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Exo-α-amylase maltogène (ou 4-D glucan maltohydrolase) d'une souche génétiquement modifiée de Bacillus subtilis contenant le gène de Bacillus stearothermophilus.	Enzymes.	Sirop de maltose, panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale.	Hydrolyse des liaisons alpha 1-4 des chaînes d'amidon et d'oligosaccharides.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.

```
Glucose isomérase de Streptomyces olivochromogenes, Streptomyces rubiginosus, Streptomyces rubiginosus, immobilisée sur support
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           Invertase (et invertase immobilisée sur support immobilisée sur support réticulé par du glutaraldéhyde) de Saccharomyces cerevisiae;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           Glucose isomérase de Bacillus coagulans, Actinoplanes missouriensis immobilisée sur un support réticulé par du glutaraldhéyde;
1º Les dispositions suivantes remplacent à l'annexe I-C de l'arrêté du 19 octobre 2006 susvisé, les dispositions relatives à :
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      Bêta glucanases de Bacillus subtilis, Bacillus amyloliquefaciens, Aspergillus niger, Disporotrichum dimorthosporum;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    Bêta galactosidases de Kluyveromyces lactis, Kluyveromyces fragilis, Aspergillus niger, Aspergillus oryzae;
                                                                                                                                                                                                 Alpha-amylase de Bacillus subtilis, Bacillus licheniformis, Aspergillus niger, Aspergillus oryzae;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 actases de Kluyveromyces lactis, Kluyveromyces fragilis, Aspergillus niger, Aspergillus oryzae;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              nvertase de Saccharomyces cerevisiae immobilisée sur support réticulé par du glutaraldéhyde.;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       Enzymes débranchant l'amidon de Bacillus acido-pullulyticus (par exemple pullulanase);
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            Glucose isomérase (D-glucose cétol isomérase) de Streptomyces violaceoniger;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      Amyloglucosidase (ou glucamylase) d'Aspergillus niger, Aspergillus oryzae;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          Enzymes débranchant l'amidon de Bacillus acido-pullulyticus;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       Amyloglucosidase (ou glucamylase) d'Aspergillus oryzae;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        Amyloglucosidase (ou glucamylase) d'Aspergillus niger;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        Cellulase de Trichoderma longibrachiatum (ex-reesei);
                                                                                                                              Alpha amylase de Bacillus subtilis, B. licheniformis;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 Amyloglucosidase d'Aspergillus niger, A. oryzae;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               ectinases d'Aspergillus niger, Aspergillus wentii;
                                                                   Alpha amylase d'Aspergillus niger, A. oryzae
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         Amyloglucosidase d'Aspergillus niger
                                                                                                                                                                                                                                                                    Aminopeptidase d'Aspergillus oryzae;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         Glucose oxydase d'Aspergillus niger;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          Exopeptidase d'Aspergillus melleus;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        Hémicellulase d'Aspergillus niger;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           Bêta glucanase d'Aspergillus niger
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     Glucamylase d'Aspergillus niger;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     Cellobiase d'Aspergillus niger;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     Cellulase d'Aspergillus niger;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               Inulinase d'Aspergillus niger
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            ipase de Candida rugosa;
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                Lipase de Rhizopus oryzae;
```

Pectine méthylestérase d'Aspergillus niger;

Protéase de Bacillus licheniformis;

Protéase de Rhizomucor miehei;

Protéase Micrococcus caseolyticus;

Protéases à résidu sérine de Bacillus subtilis, Bacillus licheniformis, Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii;

Protéases acides d'Endothia parasitica (Cryphonectria parasitica), Mucor pusillus lindt;

Protéases acides de Rhizomucor miehei;

Protéases acides d'Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii, Rhizomucor miehei, Mucor pusillus, Endothia parasitica;

Protéases de Bacillus subtilis, Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii;

Protéases de Bacillus subtilis, Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii ;

Protéases(métallo-) de Bacillus subtilis, Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii;

Pullulanase de Bacillus acido- pullulyticus;

Ribonucléase de Penicillium citrinum;

Ribonucléase de Penicillium citrinum sous formes granulée et poudre

Fransglutaminase de Streptoverticillium mobaraense;

Auxiliaires technologiques	Catégorie de l'A.T.	Catégorie de Denrée Alimentaire l'A.T.	Conditions d'emploi / fonction	Teneur résiduelle maximale
Alpha amylase de souches non génétiquement modifiées d'Aspergillus niger, A. oryzae.	Enzymes.	Biscuiterie, pâtisserie, panification (à l'exception du pain de tradition française), panification spéciale, produits de la biscotterie.	Hydrolyse des liaisons alpha-1,4-glycosidiques des polysaccharides.	Teneur résiduelle techniquement inévitable.
Alpha amylase de souche non génétiquement modifiées de Bacillus subtilis, B. licheniformis.	Enzymes.	Biscuiterie, pâtisserie, viennoiserie, produits de alpha-1-4-glycosidiques la biscotterie, panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale.	Hydrolyse des liaisons : alpha-1-4-glycosidiques des polysaccharides.	Teneur techniquement inévitable.

Alpha amylase de souches non	Enzymes.	Produits de l'hydrolyse	Hydrolyse des liaisons	Teneur
génétiquement modifiées de Bacillus		de l'amidon, industrie	alpha-1-4-glycosidiques	techniquement
subtilis, Bacillus licheniformis, Aspergillus		sucrière, bières, jus de	des polysaccharides.	inévitable.
niger, Aspergillus oryzae.		légumes, jus de fruits,		
		jus de fruits concentrés,		
		jus de fruits		
		déshydratés, nectars,		
		sirops.		
Aminopeptidase de souche non	Enzymes.	Hydrolysats de	Hydrolyse des liaisons	Teneur
génétiquement modifiée d'Aspergillus		protéines.	peptidiques des protéines. techniquement	techniquement
oryzae.				inévitable.
Amyloglucosidase (ou glucamylase) de	Enzymes.	Amidonnerie,	Hydrolyse des liaisons	Teneur
souche non génétiquement modifiées		production de sirop de	alpha-1-4-glycosidiques	techniquement
d'Aspergillus niger, Aspergillus oryzae.		glucose, produits	des polysaccharides.	inévitable.
		d'hydrolyse de	Dégradation de l'amidon	
		l'amidon, industrie	dans le jus de canne.	
		sucrière, biscuiterie,		
		pâtisserie, viennoiserie,		
		bières.		
Amyloglucosidase de souche non	Enzymes.	Cidres et poirés, jus de		Teneur
génétiquement modifiée d'Aspergillus niger.		légumes, jus de fruits,	alpha-1-4-glycosidiques	techniquement
		jus de fruits concentrés,	des polysaccharides.	inévitable.
		jus de fruits		
		déshydratés, nectars,		
		sirops, panification (à		
		l'exception du pain de		•
		tradition française), et		
		panification spéciale.		

Bêta galactosidases de souches non génétiquement modifiées de Kluyveromyces lactis, Kluyveromyces fragilis, Aspergillus niger, Aspergillus oryzae.	Enzymes.	Lactose hydrolysé.	Hydrolyse du lactose. Les Teneur enzymes d'Aspergillus techniq niger et d'Aspergillus inévital oryzae peuvent être fixées sur un support inerte.	Teneur techniquement inévitable.
Bêta glucanase de souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus niger.	Enzymes.	Amidonnerie, production de sirop de glucose.	Hydrolyse des liaisons bêta 1-3 et bêta 1-6 des glucanes.	Teneur techniquement inévitable.
Bêta glucanase de souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus niger.	Enzymes.	Sirop d'inuline à teneur élevée en fructose et en fructo-oligosaccharides (oligofructosides).	Hydrolyse des substrats pariétaux de plantes riches en inuline: chicorée, artichaut et topinambour.	Teneur techniquement inévitable.
Bêta glucanases de souches non génétiquement modifiées de Bacillus subtilis, Bacillus amyloliquefaciens, Aspergillus niger, Disporotrichum dimorthosporum.	Enzymes.	Bières.	Hydrolyse des liaisons bêta 1-3 et 1-4 glycosidiques des bêta glucanes. Ne peuvent être utilisées que lors du brassage dans la préparation du moût de la bière en vue de faciliter la filtration.	Teneur techniquement inévitable.
Cellobiase de souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus niger.	Enzymes.	Sirop d'inuline à teneur élevée en fructose et en fructo-oligosaccharides (oligofructosides).	Hydrolyse des substrats pariétaux de plantes riches en inuline : chicorée, artichaut et topinambour.	Teneur techniquement inévitable.

Cellulase de souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus niger.	Enzymes.	Sirop d'inuline à teneur élevée en fructose et en fructo-oligosaccharides (oligofructosides).	Hydrolyse des substrats pariétaux de plantes riches en inuline: chicorée, artichaut et topinambour.	Teneur techniquement inévitable.
Cellulase de souche non génétiqauement modifiée de <i>Trichoderma longibrachiatum</i> (ex-reesei).	Enzymes.	Panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale.	Hydrolyse des substrats pariétaux.	Teneur techniquement inévitable.
Cellulase de souche non génétiquement modifiée de <i>Trichoderma longibrachiatum</i> (ex-reesei).	Enzymes.	Industrie de l'alcool.	Hydrolyse de la cellulose. Teneur techniq inévital	Teneur techniquement inévitable.
Enzymes débranchant l'amidon de souche non génétiquement modifiée de Bacillus acido-pullulyticus (par exemple pullulanase).	Enzymes.	Amidonnerie, production de glucose, bières.	Hydrolyse des liaisons alpha 1-6 glycosidiques des polysaccharides.	Teneur techniquement inévitable.
Exopeptidase de souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus melleus.	Enzymes.	Préparations aromatisantes à base de matières premières laitières.	Protéolyse. Les préparations aromatisantes sont stabilisées par la chaleur afin d'assurer l'inactivation des enzymes.	Teneur techniquement inévitable.
Glucamylase de souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus niger.	Enzymes.	Biscuiterie, pâtisserie, viennoiserie.	Hydrolyse des liaisons alpha-glycosidiques des polysaccharides.	Teneur techniquement inévitable.
Glucose isomérase (D-glucose cétol isomérase) de souche non génétiquement modifiée de <i>Streptomyces violaceoniger</i> .	Enzymes.	Sirop de glucose à teneur élevée en fructose.	Isomérisation du glucose.	Teneur techniquement inévitable.

p		, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.
Isomérisation du glucose.	Isomérisation du glucose.	Amélioration de la machinabilité des pâtes par oxydation du bêta-D-glucose. L'activité glucose oxydase doit être associée à une activité catalase, en quantité suffisante pour dégrader le peroxyde d'hydrogène au fur et à mesure de sa formation.	Hydrolyse des liaisons osidiques des hémicelluloses.	Hydrolyse des substrats pariétaux de plantes riches en inuline : chicorée, artichaut, topinambour.
Sirop de glucose à teneur élevée en fructose.	Sirop de glucose à teneur élevée en fructose.	Biscuiterie, pâtisserie, viennoiserie, panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale.	Panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale, biscuiterie, pâtisserie, viennoiserie, produits de la biscotterie.	Sirop d'inuline à teneur élevée en fructose et en fructo-oligosaccharides (oligofructosides).
Enzymes.	Enzymes.	Enzymes.	Enzymes.	Enzymes.
Glucose isomérase de souches non génétiquement modifiées de Bacillus coagulans, Actinoplanes missouriensis immobilisée sur un support réticulé par du glutaraldhéyde.	Glucose isomérase de souches non génétiquement modifiées de <i>Streptomyces olivochromogenes</i> , <i>Streptomyces rubiginosus</i> , immobilisée sur support inerte.	Glucose oxydase de souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus niger.	Hémicellulase de souche non génétiquement Enzymes. modifiée d'Aspergillus niger.	Hémicellulase de souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus niger.

Inulinase de souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus niger.	Enzymes.	Sirop d'inuline à teneur élevée en fructose et en fructo-oligosaccharides	Hydrolyse de l'inuline. La teneur en dianhydrodifructose doit	Teneur techniquement inévitable.
Invertase (et invertase immobilisée sur support réticulé par du glutaraldéhyde) de souche non génétiquement modifiée de Saccharomyces cerevisiae.	Enzymes.	Produits de confiserie.	Hydrolyse du saccharose.	Teneur techniquement inévitable.
Invertase de souche non génétiquement modifiée de Saccharomyces cerevisiae immobilisée sur support réticulé par du glutaraldéhyde.	Enzymes.	Sucre inverti.	Hydrolyse du saccharose.	Teneur techniquement inévitable.
Lactases de souches non génétiquement modifiées de Kluyveromyces lactis, Kluyveromyces fragilis, Aspergillus niger, Aspergillus oryzae.	Enzymes.	Lactose hydrolysé.	Hydrolyse du lactose. Les enzymes d'Aspergillus niger et d'Aspergillus oryzae peuvent être fixées sur un support inerte.	Teneur techniquement inévitable.
Lactases de souches non génétiquement modifiées de Kluyveromyces lactis, Kluyveromyces fragilis, Aspergillus niger, Aspergillus oryzae.	Enzymes.	Lactosérum hydrolysé.	Hydrolyse du lactose. A la dose strictement nécessaire pour obtenir l'effet recherché.	Teneur techniquement inévitable.
Lipase de souche non génétiquement modifiée de Candida rugosa.	Enzymes.	Production de Hydrolyse de préparations aromatisantes à partir de préparations matières premières stabilisées pa afin d'assure l'inactivation enzymes.	Hydrolyse des triglycérides. Les préparations aromatisantes sont stabilisées par la chaleur afin d'assurer l'inactivation des enzymes.	Teneur techniquement inévitable.

				
Teneur techniquement inévitable.	Tencur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.
Hydrolyse des triglycérides afin de permettre une interestérification. A la dose strictement nécessaire pour obtenir l'effet recherché.	Hydrolyse des liaisons osidiques et esters des substances pectiques.	Déméthoxylation des pectines (avec formation d'un gel en présence de calcium).	A la dose strictement nécessaire pour obtenir l'effet recherché. Hydrolyse des liaisons peptidiques des protéines.	Gluten de blé Hydrolyse des liaisons partiellement hydrolysé. peptidiques des protéines. Production de gluten de blé partiellement hydrolysé utilisé comme agent de texture.
Graisses et huiles (sauf beurre).	Cidres et poirés, jus de légumes, jus de fruits, jus de fruits concentrés, jus de fruits déshydratés, nectars, sirops.	Fruits et légumes destinés à la mise en conserve et à la congélation, préparations de fruits et de tomates.	Fromages (sans AOC).	Gluten de blé partiellement hydrolysé.
Enzymes.	Enzymes.	Enzymes.	Enzymes.	Enzymes.
Lipase de souche non génétiquement modifiée de <i>Rhizopus oryzae</i> .	Pectinases de souches non génétiquement modifiées d'Aspergillus niger, Aspergillus wentii.	Pectine méthylestérase de souche non génétiquement modifiée d'Aspergillus niger.	Protéase de souche non génétiquement modifiée de Bacillus licheniformis.	Protéase de souche non génétiquement modifiée de Bacillus licheniformis.

Protéase de souche non génétiquement modifiée de <i>Bacillus licheniformis</i> .	Enzymes.	Hydrolysats de protéines de soja et de blé	Hydrolysats de protéines utilisées pour leurs propriétés fonctionnelles	Teneur techniquement inévitable
Protéase de souche non génétiquement modifiée de Rhizomucor miehei.	Enzymes.	Produits de la mer tels qu'œufs de poisson, céphalopodes.	Traitement de certains produits de la mer (œufs de poisson, céphalopodes). Hydrolyse des liaisons peptidiques des protéines.	Teneur techniquement inévitable.
Protéase de souche non génétiquement modifiée de <i>Micrococcus caseolyticus</i> .	Enzymes.	Fromages à pâtes pressées cuites et non cuites et à pâtes molles (sans AOC).	A la dose strictement nécessaire pour obtenir l'effet recherché. Protéolyse des caséines du lait pendant l'affinage. Activation des ferments lactiques.	Teneur techniquement inévitable.
Protéases à résidu sérine de souches non génétiquement modifiées de Bacillus subtilis, Bacillus licheniformis, Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii.	Enzymes.	Hydrolysats de protéines.	Hydrolyse des liaisons Teneur peptidiques des protéines. techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.
Protéases à résidu sérine de souches non génétiquement modifiées de Bacillus subtilis, Bacillus licheniformis, Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii.	Enzymes.	Hydrolysats de protéines destinés à une alimentation particulière.	Hydrolysats de Dans les conditions protéines destinés à une prévues par l'arrêté du 21 alimentation décembre 1988.	Teneur techniquement inévitable.

Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.
ir Is ines.	A la dose strictement nécessaire pour obtenir l'effet recherché. Hydrolyse des liaisons peptidiques des protéines. La dénomination de ces préparations doit être "enzyme coagulante d'origine microbienne pour fromagerie".	Hydrolyse des liaisons Teneur peptidiques des protéines. techniquement inévitable.	Dans les conditions prévues par l'arrêté du 21 décembre 1988.
Fromages (lait de vache and the decessaire pour obten nécessaire pour obten l'effet recherché. I'effet recherché. Hydrolyse des liaison peptidiques des proté La dénomination de copréparations doit être "enzyme coagulante d'origine microbienne pour fromagerie".	Fromages (sans AOC).	Hydrolysats de protéines.	Hydrolysats de protéines destinés à une alimentation particulière.
Enzymes.	Enzymes.	Enzymes.	Enzymes.
Protéases acides de souche non génétiquement modifiée d' <i>Endothia parasitica</i> (<i>Cryphonectria parasitica</i>), <i>Mucor pusillus lindt</i> .	Protéases acides de souches non génétiquement modifiées de Rhizomucor miehei.	Protéases acides de souches non génétiquement modifiées d'Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii, Rhizomucor miehei, Mucor pusillus, Endothia parasitica.	Protéases acides de souches non génétiquement modifiées d'Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii, Rhizomucor miehei, Mucor pusillus, Endothia parasitica.

Protéases de souches non génétiquement modifiées de Bacillus subtilis, Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii.	Enzymes.	Biscuiterie, pâtisserie, viennoiserie, jus de légumes, jus de fruits, jus de fruits, jus de fruits concentrés,	Hydrolyse des liaisons Teneur peptidiques des protéines. techniquement inévitable.	Tencur techniquement inévitable.
		jus de fruits déshydratés, nectars, sirops.		
Protéases de souche non génétiquement modifiées de Bacillus subtilis, Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii.	Enzymes.	Bières.	Hydrolyse des liaisons Teneur peptidiques des protéines. techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.
Protéases(métallo-) de souches non génétiquement modifiées de Bacillus subtilis, Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii.	Enzymes.	Hydrolysats de protéines.	Hydrolyse des liaisons Teneur peptidiques des protéines. techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.
Protéases(métallo-) de souches non génétiquement modifiées de Bacillus subtilis, Aspergillus oryzae, Aspergillus wentii.	Enzymes.	Hydrolysats de protéines destinés à une alimentation particulière.	Dans les conditions prévues par l'arrêté du 21 décembre 1988.	Teneur techniquement inévitable.
Pullulanase de souche non génétiquement modifiée de Bacillus acido- pullulyticus.	Enzymes.	Panification spéciale.	Hydrolyse des liaisons alpha 1-6 glycosidiques des polysaccharides.	Teneur techniquement inévitable.
	Enzymes.	Extraits de levures hydrolysés.	Traitement d'extraits de levures. Hydrolyse de polyribonucléotides.	Teneur techniquement inévitable.
Ribonucléase de souche non génétiquement modifiée de <i>Penicillium citrinum</i> sous formes granulée et poudre.	Enzymes.	Extraits de levures hydrolysés.	Traitement d'extraits de levures. Hydrolyse de polyribonucléotides.	Teneur techniquement inévitable.

		*
Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.	
Formation de liaisons covalentes glutamyl- lysine.	Formation de liaisons covalentes. L'autorisation techniquement est limitée à la fabrication inévitable. de produits vendus à l'état cuit, le traitement thermique appliqué sous la responsabilité du fabricant devant assurer l'inactivité de l'enzyme. Conformément aux dispositions de l'article R. 112-14 du code de la consommation, la dénomination de vente doit préciser l'état physique de cette denrée ou le traitement qu'elle a subi dans le cas où l'omission de cette indication serait de nature à induire le	consommateur en erreur, notamment lorsqu'elle se présente sous la forme d'un morceau entier.
Biscuiterie, viennoiserie, pâtisserie, panification (à l'exception du pain de tradition française) et panification spéciale.	Produits à base de viandes reconstituées.	
Enzymes.	Enzymes.	
Transglutaminase de souche non génétiquement modifiée de Streptoverticillium mobaraense.	Transglutaminase de souche non génétiquement modifiée de Streptoverticillium mobaraense.	

Teneur techniquement inévitable.	Teneur techniquement inévitable.
Hydrolysats de Hydrolyse des liaisons Teneur protéines destinés à une peptidiques des protéines. techniquement alimentation prévues par l'arrêté du 21 décembre 1988.	Hydrolyse des liaisons Teneur peptidiques des protéines. techniquement inévitable.
Hydrolysats de protéines destinés à une alimentation particulière.	Hydrolysats de protéines.
Enzymes.	Enzymes.
Trypsine de souche non génétiquement modifiée.	Trypsine de souche non génétiquement modifiée.

5° Les dispositions suivantes remplacent au point IV de l'annexe II de l'arrêté du 19 octobre 2006 susvisé, les dispositions relatives aux polymères de l'acide acrylique et de l'acrylate de sodium :

100	Auxiliaires technologiques Critères de pureté	e acrylique et de l'acrylate de sodium. Acrylate de sodium monomère : pas plus de 2 000mg/kg.
7	+	Polymères de l'acide acrylique et de